

LUTTONS ENSEMBLE POUR L'EXCEPTION AGRICULTURELLE !

**L'agriculture en raison de ses spécificités,
est incompatible avec le libre-échange mondial.**

L'exception agricole à l'OMC doit être admise comme moyen indispensable à mettre en œuvre pour construire une autre PAC et pour mettre un terme à la faim et à la pauvreté dont souffre la moitié de l'humanité.

Les responsables politiques, avec un peu de courage et pour le plus grand bien de l'humanité, doivent reprendre le pouvoir qu'ils ont abandonné à une poignée de multinationales.

LA CR DIT **NON**

*Abandonner l'agriculture
aux diktats du libre-échange,
à l'OMC et aux multinationales*

LA CR DIT **OUI**

*Retrouver notre souveraineté
et notre indépendance alimentaire,
en quantité et en qualité*

Un combat historique de la Coordination Rurale

1992 naissance de la Coordination Rurale, en réaction à la réforme de la Politique agricole commune instaurant les aides compensatoires.

1993 appel de Paris pour la création d'une exception agricole

2002 dossier en faveur de l'exception agricole

2008 lancement d'une pétition pour l'exception agricole

2016 rédaction d'un manifeste pour la régulation en agriculture, avec le soutien du philosophe Michel Serres

Pourquoi la CR défend-elle l'exception agricultuelle ?

“ Pour de multiples raisons fondamentales, vitales, économiques et sociales, l'agriculture ne peut pas être soumise au libre marché.

Nous revendiquons le droit à la souveraineté alimentaire, le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes et à faire leur propre politique agricole.

Il faut reconnaître pour chaque pays le droit à la souveraineté alimentaire et le droit de faire sa propre politique agricole. L'exception agricole à l'OMC est alors une absolue nécessité.

Il est urgent de comprendre que l'agriculture détient mondialement les principales clefs du développement, de l'emploi, des migrations et donc de l'équilibre social planétaire.

Jacques Laigneau,
fondateur
de la Coordination Rurale

Jusque dans les années 1980, les agriculteurs européens étaient préservés de la mondialisation par le régime de **la politique agricole commune qui visait la souveraineté et l'autonomie alimentaire** de l'Europe d'alors.

Durant cette même période, les politiques agricoles des pays en voie de développement surendettés ont été démantelées une à une par le FMI et la Banque mondiale, dans le souci de générer des économies aux finances publiques de ces pays et de leur **donner accès à une nourriture plus « compétitive »**. **Résultats : déséquilibre croissant des marchés et des prix, vulnérabilité accrue aux crises alimentaires, absence de développement agricole et de développement tout court, exode rural...**

Avec la réforme de la PAC de 1992, les dirigeants européens estimaient que le passage d'une agriculture protégée à une **agriculture ouverte à la mondialisation** apporterait bonheur et prospérité à des agriculteurs enfin à l'écoute des signaux du marché. Hélas, tout comme l'affirmait la CR à l'époque, le contraire s'est produit : **diminution** drastique et continue du nombre d'agriculteurs, **instabilité** des marchés caractérisée par une **volatilité** des prix sans précédent, carcan administratif et réglementaire épouvantable, **paupérisation** progressive des agriculteurs encore en activité, parfois condamnés à **travailler à perte**, etc.

En 1993, Jacques Laigneau, président de la Coordination Rurale encore naissante, lance le concept d'**exception agricole** avec l'Appel de Paris, alors que se déroulent des manifestations réclamant une exception culturelle face au risque d'une « Walt Disneyisation » de la culture. Car, **à l'image de la culture, l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres** : elle est stratégique puisqu'elle doit assurer la couverture d'un besoin vital de l'homme, **celui de se nourrir** ; elle a des caractéristiques de marché qui lui sont propres et qui rendent indispensables **une régulation des prix**, accompagnés d'une **gestion des volumes** produits, afin d'éviter la surproduction. Au-delà, elle **dessine les paysages**, conditionne l'environnement, **occupe les territoires** et **des emplois** par l'existence des paysans, est soumise à des conditions climatiques, à une topographie, une qualité des sols singulières et bien d'autres particularités qui font qu'**il n'existe pas une agriculture mondiale mais une multitude d'agricultures spécifiques qui ne peuvent donc pas se soumettre à des prix uniformisés et alignés sur celle qui serait la plus compétitive**.

L'Union européenne a donc commis une erreur dramatique en soumettant sa politique agricole commune à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1995. **La Coordination Rurale s'est dès le départ opposée à cette soumission** mais elle n'a hélas pas été suivie ni par le syndicalisme majoritaire français ni par son équivalent européen, le Copa-Cogeca.

Depuis, la Coordination Rurale n'a jamais cessé de revendiquer cette exception agricole à l'OMC (pétition, manifeste) en demandant que toutes les agricultures du monde soient placées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Notre politique agricole pourra alors à nouveau, dans le cadre de l'Union européenne, satisfaire les objectifs qui lui avaient été assignés par les fondateurs de l'Europe au bénéfice des consommateurs, des agriculteurs et de l'environnement.

Depuis plusieurs années, plusieurs mouvements revendiquent aussi l'exception agricole, rebaptisée par certains « exception agricole ». La CR s'en félicite et œuvre pour lui donner une dimension plus internationale.

www.coordinationrurale.fr